Accusé de réception en préfecture 033-213301674-20190527-190527-15-DE Date de télétransmission : 28/05/2019 Date de réception préfecture : 28/05/2019

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 27 Mai 2019

Objet

Renouvellement du Chargé de mission Agenda 21, pilotage et coordination des politiques publiques en Contrat à durée indéterminée à temps complet -Décision

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 mai 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents :

M. BUTEL

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENGA, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LE BARS, M. LEY,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE EST DE ;

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN M. LERAUT à M. PUYOBRAU Mme FEURTET à M. ROBERT

M. Patrick ROBERT a été nommé secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 033-213301674-20190527-190527-15-DE Date de télétransmission : 28/05/2019 Date de réception préfecture : 28/05/2019

Considérant que le chargé de mission Agenda 21 est sur un poste de catégorie A à temps complet depuis 6 ans au sein des services municipaux, conformément à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent remplit les conditions statutaires pour bénéficier de droit d'un contrat à durée indéterminée.

Ses missions sont les suivantes, dans le cadre du projet de ville :

- -Poursuivre la mise en œuvre, l'animation et l'évaluation de l'agenda 21 de la collectivité en ayant pour objectif la sauvegarde du climat et la protection de la biodiversité.
- -Sensibiliser et mobiliser les différents acteurs de la Ville (services communaux et citoyens) dans la mise en œuvre du Développement Durable dans les projets municipaux et de territoire, en s'appuyant sur le cadre de référence national des Agenda 21 : intégration des politiques environnementales, économiques et sociales dans une démarche participative.
- -Améliorer la lisibilité et l'articulation des actions de développement durable menées dans les différentes politiques publiques locales ;
- -Participer aux actions de réseau des agendas locaux de la Gironde.
- -Contribuer à la mise en cohérence des politiques publiques de la Commune avec ses engagements partenariaux et territoriaux.
- -Conseiller et accompagner le Directeur Général des Services dans sa mission de pilotage de la collectivité.
- -Faciliter l'animation des politiques publiques et leur exécution par les responsables de service.
- -Suivre, animer et évaluer les politiques publiques.
- -Assurer une continuité sur tous les volets transversaux tels que les appels à projets, missions de prospective générale, recherches de financements, veille sur les démarches innovantes en termes de management et autres, accompagnement de la mission de mécénat...

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 15 Mai 2019;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE de renouveler le Chargé de mission Agenda 21, Pilotage et coordination des politiques publiques en contrat à durée indéterminée à temps complet à compter du 1^{er} juin 2019.

Accusé de réception en préfecture 033-213301674-20190527-190527-15-DE Date de télétransmission : 28/05/2019 Date de réception préfecture : 28/05/2019

L'agent sera rémunéré par référence au 4^{ème} échelon de la grille indiciaire des attachés territoriaux

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif de la Ville.

Nombre de votants : 33 Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

Contre

Abstention:

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus Et ont signé au registre les membres présents

> POUR EXTRAIT CONFORME : A la Mairie de FLOIRAC, le 28 Mai 2019

> > Le Maire,